

PAC 2021-2027 : Les grandes manoeuvres

Ca y est ! avec la stabilisation de la question budgétaire en fin d'année 2020, les travaux ont repris pour remplir le cadre de la future PAC, tant au plan européen au sein du trilogue, qu'au niveau de chaque état membre pour élaborer le futur Plan stratégique national. Avec une contribution attendue pour la fin du mois de mai 2021 !

La future PAC en résumé !

Sur un plan très pratique, les campagnes 2021 et 2022 ne devraient pas connaître de grands changements par rapport à la situation actuelle. Les institutions européennes se sont entendues sur cette période de transition permettant de préparer au mieux les règlements d'application de la nouvelle PAC en 2023.

Le 18 décembre dernier, chaque état membre s'est vu remettre sa feuille de route pour élaborer son plan stratégique national. Elle comprend 15 recommandations autour d'objectifs économiques, environnementaux et sociétaux. Elles vont orienter les choix d'action et conditionner les dotations budgétaires pour chacune d'entre elles.

Un des changements majeurs introduit par la réforme est le renforcement de la conditionnalité des aides PAC. Ainsi, les mesures socles de l'obtention du paiement vert, à savoir les SIE, la diversité de l'assolement, le maintien des prairies permanentes, rejoignent le catalogue des BCAE au sein de la conditionnalité. Et le paiement vert, adossé comme aujourd'hui aux DPB, disparaîtra en 2023.

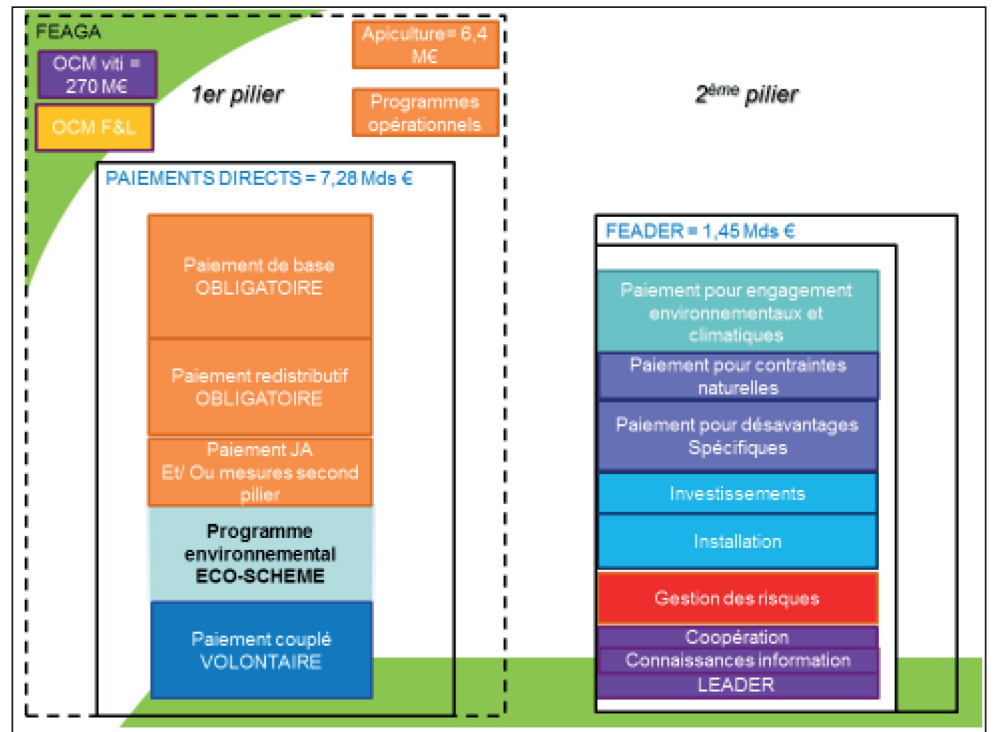
Sur un plan budgétaire, au sein du premier pilier de la PAC, c'est-à-dire des aides directes, le paiement vert sera remplacé par un programme environnemental (Eco-sche-

me). Il proposera à chaque agriculteur un catalogue de mesures qui pourront, de façon volontaire, être mises en œuvre sur les exploitations. Certaines démarches de certification (AB, HVE) pourraient en faire partie.

Toujours sur le premier pilier, les DPB, le paiement redistributif, le supplément JA demeure. Les discussions actuelles portent sur les mécanismes de mise en œuvre : poursuit-on ou pas la convergence sur les DPB c'est-à-dire le rapprochement vers un montant unique à l'ha ? Renforce-t-on le paiement redistributif c'est-à-dire la revalorisation des premiers ha (52 ha actuellement) ?

Voilà les questions qui se posent au plan national avec également le devenir des aides couplées.

Sur le deuxième pilier, peu de changement se dessinent, du moins pour les principaux dispositifs émergeant au FEADER. L'ICHN, la conversion Bio, les MAEC restent fléchés. La Région a démarré la concertation sur les mesures d'aides aux investissements, à l'installation, à recherche/développement. La gestion des risques devient un enjeu important de ce pilier avec la question récurrente de la redynamisation de l'assurance récolte.



Ce graphique présente l'architecture budgétaire de la future PAC : dans la colonne de gauche, les aides du programme environnemental remplacent l'aide verte actuelle.

La réforme de la PAC, sujet principal du congrès de la FDSEA

COVID oblige, le congrès annuel de la FDSEA du Gers s'est déroulé en format webinaire qui a néanmoins permis à chaque participant de la table ronde d'exprimer ses positions sur les négociations en cours.

Pour introduire les débats, le secrétaire général **Alain de Scorraillé** a tout d'abord planté le décor dans le Gers : une perte de 20 millions d'euros annuel d'aide dé-couplée avec la PAC actuelle, un chiffre d'affaire de la ferme Gers qui s'érode aussi. Les attentes sont fortes au regard des enjeux économiques mais aussi climatiques et l'urgence d'une vraie stratégie sur la question de l'eau.

Représentant la FNSEA, son vice-président **Arnaud Rousseau**, également président de la FOP, a rappelé les ambitions de la FNSEA vis-à-vis de la PAC :

- Européenne tout d'abord car la PAC donne du sens au projet européen. On peut être satisfait de l'ambition renouvelée et d'un budget conforté pour la PAC. Elle aura les moyens de relever tous les enjeux, tant de la production que ceux en lien avec le changement climatique, l'aspiration des consommateurs, ou l'environnement.

- Le principe de subsidiarité doit aussi s'accompagner de règles

communes s'appliquant à tous les états membres

- La FNSEA est entrée dans la négociation où elle porte une ambition économique. Au plan national, il faut faire des choix et des orientations avec équité.

- Sur l'éco-régime, A. Rousseau a insisté sur la volonté de la FNSEA de proposer un dispositif accessible à tous qui prenne acte des efforts consentis et qui leur donne du sens.



Florent Gulh, Directeur de la DRAAF

Florent Gulh, Directeur de la DRAAF et représentant de l'Etat à cette table ronde, s'est voulu rassurant sur plusieurs points : cette réforme est avant tout dans la continuité, il n'y aura pas de rupture profonde et elle donne de la visibilité à moyen terme. Ses outils offrent suffisamment de souplesse pour s'adapter aux demandes évolutives du marché.

Des leçons seront tirées des difficultés passées, qui ont conduit par exemple à des retards de paiements considérables. La simplification est donc un enjeu. Interrogé sur le droit à l'erreur qui est une demande forte au regard

des types d'anomalies relevées, il confirme que le sujet est bien identifié au plan national. Il y a des procédures où cela se produit plus souvent. Il faudra veiller à ce que l'évolution des modalités de contrôle, par télédétection, permette d'éviter cela.

Pour **Philippe Jougla**, Président de la FRSEA Occitanie, la PAC est un sujet majeur dans la région qui représente un dixième du chiffre d'affaires de la ferme France.

Sur la réforme, la position de la FRSEA se décline en 6 points : ne pas aller plus loin en matière de convergence et de paiements redistributifs, réserver les aides de la PAC aux actifs véritables, prévoir un rééquilibrage des soutiens vers les zones intermédiaires, préserver les aides couplées pour assurer le lien entre production et soutien, permettre à tous les agriculteurs d'accéder à l'éco-régime, avancer enfin sur la lutte contre les aléas climatiques par l'investissement et l'assurantiel.



Philippe Jougla, Président de la FRSEA



Les zones intermédiaires au coeur des débats.

C'est la 5^{ème} réforme de la PAC depuis 1992 a rappelé en introduction de son propos **Bernard Malabirade**, le Président de la Chambre d'agriculture du Gers. A chaque fois, l'incidence est faible en moyenne, mais lorsqu'on regarde dans le détail, l'agriculture géroise est souvent perdante. Il y a deux ans c'était sur les zones défavorisées avec l'exclusion de la rivière basse.

Il a présenté le travail conduit au niveau national par le réseau des Chambres d'agriculture, en particulier sur le deuxième pilier et sur l'éco - scheme. Sur le deuxième pilier, les Chambres d'agriculture vont porter un projet de mesure de soutien à la transition, permettant d'accroître les performances économiques, sociales, climatiques et environnementales des exploitations.

Regrettant la complexité des dispositifs MAEC actuels, le président de la Chambre d'agriculture a demandé que l'éco-scheme ne soit pas élitiste : « il faut faire simple en respectant le potentiel économique de l'agriculture ».

Concluant cette table ronde, **Christian Cardona**, Président de la FDSEA, a relevé la démotivation des agriculteurs gérois et noté que d'autres indicateurs sont au rouge comme la balance commerciale française. Se pose la question de la souveraineté alimentaire dans les enjeux de cette future PAC.

Il a bien sûr fortement insisté sur le rééquilibrage indispensable des soutiens en faveur des zones intermédiaires comme le Gers.

Le changement climatique pose la question de l'eau qui reste pour l'agriculture synonyme de plus value. Il faut que la PAC à venir accompagne les investissements qui permettent la recherche de cette valeur ajoutée. L'éco - régime part d'une feuille blanche alors que beaucoup de choses sont déjà faites sur les exploitations, en matière d'agriculture de conservation par exemple.

Cela doit être pris en compte et les MAEC, inadaptées aujourd'hui, doivent évoluer vers des outils opérationnels.



Arnaud Rousseau, Vice président de la FNSEA